

PROGRAMME DU COLLOQUE

« *La révélation chrétienne et le droit* »

Les Ecritures Saintes ont cessé de tenir dans notre science du droit la place qu'elles y occupaient jadis ; nous sommes gagnés au laïcisme. — Pourtant réapparaît de nos jours une « doctrine sociale chrétienne », de nouvelles tentatives surgissent de rattacher des projets de réforme du droit à la Révélation chrétienne, ou judéo-chrétienne.

L'Ecriture Sainte peut-elle être une source de droit ? Est-il possible d'en extraire un certain *contenu* du droit ? A tout le moins, une conception, une *philosophie* du droit ? Ou quelles relations concevoir entre la vie chrétienne et l'art et le monde des juristes ? Sur ces problèmes, notre Institut a voulu confronter quelques opinions de théologiens et de juristes.

M. G. FASSO, professeur de philosophie du Droit à la Faculté de Droit de Parme :

« *Christianisme et société* ».

M. PIETTRE, professeur à la Faculté de Droit de Paris :

« *Sur le christianisme social* ».

M. Jacques ELLUL, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux :

« *Quelle est la signification de la Révélation chrétienne pour le Droit positif ?* »

M. St. GIET, professeur à la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg :

« L'argumentation de quelques passages de S. Jean Chrysostome contre la propriété ».

M. Michel VILLEY, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques de Strasbourg :

« L'Écriture Sainte comme source de droit dans la Somme Théologique de S. Thomas d'Aquin ».

M. Jean BOSCH, professeur à la Faculté de Théologie protestante de Paris :

« Sur la doctrine du droit de Calvin ».

M. Maurice PALLASSE, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques de Strasbourg :

« Textes concernant l'influence du christianisme sur les régimes matrimoniaux, dans le Bas Empire romain ».

M. P. DOGNIN, o. p., professeur au Couvent d'études des Frères Prêcheurs, au Saulchoir :

« Le catholicisme social et le salariat ».

M. J. CARBONNIER, professeur à la Faculté de Droit de Paris :

« La Bible et le Droit ».

P. RUSSO : *Conclusion au colloque.*